

Formulaire 43 - DN



1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Aménagement d'un studio au sous-sol du bâtiment
Commune	Ormont-Dessus
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	2820
Parcelle	5174
Maître de l'ouvrage	Sabrina et Vincent Bardy
Mandataire principal	NYarchitecte Sàrl
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 73 - Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
Type construction	ECA_VI - Construction avec occupation importante
Dangers	Ruissellement Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané



2. Danger - Glissement de terrain permanent

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité). Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment Non

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa faible

Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction faible

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ? Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ? Non

Nom de l'étude

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à Non

la structure porteuse sont prévus ?

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que la modification du terrain naturel est supérieure à 3 m ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable					
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens			
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle	
ECA_I	■									
ECA_II	■									
ECA_III	■	■								
ECA_IV	■	■					■			
ECA_V	■	■	■		■		■	■		
ECA_VI	■	■	■	✓	■	✓	■	■	✓	
ECA_VII	■	■	■		■		■	■		

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



3. Danger - Glissement de terrain spontané

3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)

Non

Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Non

3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	faible
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	faible
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	

Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	

3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ? <small>(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)</small>	Oui
Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ? <small>(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)</small>	Oui
Précisions/détails	
Aménagement d'un studio au sous-sol du bâtiment existant	
Action	
Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire	

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ?	Non
--	-----

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ?

Oui

Est-ce que la conception des espaces intérieurs (SUP selon norme SIA 416) prend en compte le danger de glissement de terrain spontané ?

Non

Précisions/détails

Aménagement d'un studio au sous-sol du bâtiment existant

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

3.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable				
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens		
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle
ECA_I	■								
ECA_II	■								
ECA_III	■	■							
ECA_IV	■	■					■		
ECA_V	■	■	■		■		■	■	
ECA_VI	■	■	■	✓	■	✓	■	■	✓
ECA_VII	■	■	■		■		■	■	

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



4. Danger - Ruissellement

4.1 Intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

Hauteur d'eau <= 0.1 en [m]

4.2 Résultats - Ruissellement

Résultat

Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures

principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site www.protection-dangers-naturels.ch

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

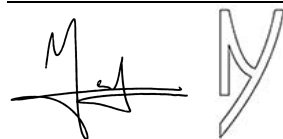
**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

Les Diablerets, 21.11.2024



**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

Fribourg, 21.11.2024



NYarchitecte sàrl
Nicolas Yerly arch. dipl. EPF SIA Reg-A
Route des Daillettes 2a, 1700 Fribourg
nicolas.yerly@nyarchitecte.ch
+41 79 483 53 14